

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Rétrocession voirie

Délibération n° 2023-02

Vu la demande de L'Association dénommée ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU GROUPE D'HABITATIONS "LE DOMAINE DE DURZON", Association syndicale libre ayant son siège social à NANT (12230), 9E chemin des Noyers, dont les statuts ont été déposés à la Sous-Préfecture de MILLAU, le 29 octobre 2020 et publié au Journal Officiel de la République Française le 17 novembre 2020 sous le numéro 1287.ayant pour objet l'intégration de la voie du lotissement « le Durzon » dans le domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que cette voie privée est ouverte à la circulation publique, qu'elle est en bon état.

Considérant que pour que cette voie soit transférée dans le domaine public de la commune il convient tout d'abord qu'elle soit la propriété de la commune.

Le conseil municipal,

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle sise commune de NANT cadastrée Section R numéro 1092 (conformément au plan ci-joint) appartenant à L'Association dénommée ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU GROUPE D'HABITATIONS "LE DOMAINE DE DURZON"**PRECISE qu'un acte notarié sera établi par l'Office Notarial de Maîtres VERGELY / GARCIA-LASMAYOUS.**


AUTORISE

Le Maire à signer l'acte correspondant en qualité de représentant de la commune et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Frénéhard Anne-Marie



Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Maire,
Fiol Richard

